

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente (en visioconférence); Patrick **CLUZAUD**, Vice-Présidente; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général; Denis **CLEMENT**, membre; Maxime **MAROTTE**, membre (en visioconférence); Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente; Yannick **POUEY**, Secrétaire général; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive; Thierry **BEDOS**, Directeur technique national adjoint; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence); Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines.

Invité :

Nicolas **ROUGEON**.

Excusée :

Camille **MAIRE**, membre.

Ordre du jour

| | | |
|-------|---|----|
| I. | OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT | 3 |
| II. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2025 | 3 |
| III. | INFORMATIONS GÉNÉRALES | 3 |
| 1. | Statistiques | 3 |
| 2. | Résultats | 5 |
| 3. | Événements | 5 |
| 4. | UCI | 6 |
| 5. | CNOSF | 6 |
| 6. | Activités fédérales | 6 |
| 7. | Organisations | 7 |
| 8. | Examen de la demande de licence de Monsieur XXX..... | 9 |
| 9. | RH | 11 |
| 10. | DSI | 11 |
| IV. | INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL | 13 |
| 1. | Président de la LNC | 13 |
| 2. | Médecin Coordonnateur de la médecine réglementaire | 14 |
| 3. | Directeur technique national | 16 |
| V. | DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION | 21 |
| VI. | COMMISSIONS | 22 |
| 1. | Réforme des activités | 22 |
| 2. | Route..... | 24 |
| 3. | BMX..... | 25 |
| 4. | Cyclo-cross..... | 25 |
| 5. | Gravel..... | 25 |
| VII. | ORGANISATION ET MISE EN PLACE DU CONSEIL NATIONAL DES PRÉSIDENTS TERRITORIAUX ... | 26 |
| VIII. | RÉFLEXION SUR LE PROCHAIN CONGRÈS FÉDÉRAL 2026..... | 27 |
| IX. | POINT FINANCIER..... | 28 |
| X. | ÉPREUVES OFFICIELLES..... | 28 |
| XI. | QUESTIONS DIVERSES..... | 29 |

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux participants. Il se réjouit d'accueillir Maxime MAROTTE, en tant que représentants des sportifs de haut niveau, Tommy VANOUDENDYCKE, directeur de cabinet, et Nicolas ROUGEON qui interviendra sur le point relatif aux organisations.

Il fait part des décès de Sandrine SEYFRIED, dirigeante du Grand Est, de Simon MILLION et de Loïc EVEN, de jeunes coureurs, et de Stéphane KRAFFT, ancien coureur professionnel. Le Bureau Exécutif partage la peine des familles endeuillées et leur adresse toutes ses sincères condoléances.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2025

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 13 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

En préambule, le Président annonce la nomination de Florian ROUSSEAU au poste de Directeur Technique National. Au nom du Bureau Exécutif, il lui adresse toutes ses félicitations. À titre plus personnel, il se réjouit que les grands champions de la FFC puissent occuper ce type de poste, situation qui fait totalement sens.

Il remercie Thierry BEDOS d'avoir assuré l'intérim depuis le départ de Christophe MANIN. La collaboration entre Messieurs ROUSSEAU et BEDOS, auxquels il convient d'associer Cédric CHAUMOND et Séverine MAILLET, a permis de garantir la continuité de l'activité.

1. Statistiques

Yannick POUEY annonce que la FFC compte 103 161 licenciés enregistrés au 31 mars 2025, soit une croissance de 2,34 % par rapport au 31 mars 2024. À date, ces chiffres demeurent satisfaisants.

Dans ce contexte haussier, certains comités connaissent un léger recul du nombre de leurs licenciés, comme la Bretagne, la Corse, les Pays de la Loire, la Guadeloupe, la Réunion, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie. Il est certain que ces deux derniers comités ont été fortement impactés par des événements extrinsèques particulièrement difficiles.

La FFC compte 13 178 femmes licenciées, soit une hausse de 531 licenciées par rapport à 2024. Les femmes représentent 12,77 % des effectifs de la FFC et leur progression demeure régulière.

En ce qui concerne les familles de disciplines, les principaux éléments sont les suivants :

- BMX : +12,05 %. Le BMX Race connaît une progression de 12,51 % tandis que le BMX Freestyle subit une contraction de 5,77 % du nombre de ses licenciés.
- Cyclo-cross : +7,78 %. Le succès de cette discipline se confirme.
- Piste : +0,47 %. La difficulté relative à la mise en place d'un programme organisé demeure.
- Route : -0,99 %, soit 494 licenciés de moins. Il conviendra d'appréhender les raisons de cette baisse qui peut être liée à un transfert d'activité.
- VTT : -0,90 %. La baisse du nombre de licenciés qui perdure depuis trois années est inquiétante. Aussi est-il nécessaire de mener une réflexion sur cette discipline.
- Autres disciplines : +27,27 %. Il est à noter que le Gravel poursuit sa progression.

Les blocs de licences sont ensuite détaillés comme suit :

- Professionnel : +2,9 %.
- Compétition : +1,4 %.
- Sport : +2,7 %. Le redressement constaté en 2024 se poursuit.
- Jeunesse : +4,6 %. Si de manière générale, ce bloc se redresse, les U17 et U15 sont toujours en baisse à l'inverse des autres catégories.
- Arbitres : +2,3 %.
- Staff : -3,9 %. Il est à noter que les licences Encadrants accusent une contraction de 5,88 %.
- Staff Pro Femmes : +30 %.
- Staff Pro Hommes : +22,4 %.

Le nombre de licences individuelles s'établit à 1 500 au 31 mars, soit une progression de 9,89 % par rapport au 31 mars 2024.

Patrick CLUZAUD note que les résultats du bloc Jeunesse sont disparates selon les disciplines.

Le Président estime qu'il serait intéressant de réaliser en fin de campagne une analyse du bloc Jeunesse par discipline.

Yannick POUÉY explique que le groupe de travail dédié à la réforme des activités s'attèlera à analyser la situation des différents blocs à partir d'un croisement des statistiques : la pratique sportive a sans aucun doute fortement évolué ces trente dernières années.

Patrick CLUZAUD observe qu'il conviendrait également d'étudier les pratiques des femmes licenciées qui à priori semblent plus intéressées par la pratique que par la compétition.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licenciés s'établissait à 104 259 au 9 mars 2025 versus 102 547 au 9 mars 2024.

Gilles DA COSTA estime qu'il serait pertinent que la FFC établisse un conventionnement avec les Comités Régionaux, qui à l'instar des Comités Départementaux sont les agents prescripteurs de la Fédération sur le terrain, en fonction des priorités stratégiques fédérales et des résultats afférents. La FFC pourrait ainsi attacher les différentes subventions accordées aux comités à l'atteinte d'objectifs préalablement définis.

Yannick POUHEY confirme que la FFC a particulièrement accompagné les Comités Régionaux ces dernières années, ainsi que les clubs organisateurs en abandonnant par exemple les droits d'engagement des jeunes. En conséquence, il serait plus approprié que la Fédération conditionne l'octroi des aides aux résultats des Comités Régionaux et des clubs.

Le Président indique que le CNPT qui se tiendra au mois de mai sera un temps idéal pour questionner ce sujet.

2. Résultats

Le Président relate la très belle victoire de Victor KORETZKY lors de la première manche du Coupe du monde et l'excellent début de saison sur Route de Pauline FERRAND-PRÉVOT. Il est à noter que le cyclisme féminin sur Route se porte particulièrement bien puisque la France arrive à la quatrième place du classement des nations.

3. Événements

Le Président évoque les Championnats du monde 2027 et informe de la présentation de l'événement qui s'est tenue devant cinq cents entreprises lors de l'Assemblée générale de la CCI de Haute-Savoie.

La politique d'héritage de l'événement (*Impact Vélo 2027*) a été partagée avec le Comité d'organisation sous l'égide de Marie-Françoise POTEREAU et de Thierry BEDOS. L'enjeu de ladite politique sera essentiel dans la communication et la recherche de financements.

Le Comité d'organisation a arrêté les comptes 2024. S'agissant du budget 2025, il a été revu à la baisse entraînant un nouveau cadrage des charges, notamment celles ayant trait à la masse salariale.

La FFC a programmé dans les prochains jours une réunion avec ses avocats pour travailler sur le projet de convention entre la Fédération et le Comité d'organisation.

Le Président tient à saluer les compliments émis par toutes les parties prenantes à l'égard de l'équipe de communication fédérale pour la qualité de son travail sur le lancement de l'événement qui aura lieu le mardi 15 avril 2025 à Sallanches.

Patrick CLUZAUD relaie les inquiétudes du service de Communication de la FFC qui craint de ne pas être suffisamment associé aux actions communication de l'événement.

Le Président rappelle que la FFC a démontré à de nombreuses reprises son savoir-faire et ses compétences dans le traitement de la presse sportive. Il s'assurera que le service de Communication de la Fédération soit pleinement impliqué dans ce domaine.

Il annonce que les épreuves sur Piste auront lieu au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines avec le soutien actif de l'agglomération.

4. UCI

Le Président annonce que l'UCI a acté la participation d'une 23^e équipe dans les trois grands tours (Giro, Tour de France et Vuelta). Cette décision revêt une importance particulière dans le cadre du Tour de France.

5. CNOSF

Le Président indique qu'à la suite de la décision de David LAPPARTIENT de ne pas se représenter à la présidence du CNOSF, deux candidatures ont d'ores et déjà été reçues.

Suite à l'élection à la présidence du CIO, la FFC a tenu à adresser à David LAPPARTIENT toutes ses félicitations pour la campagne qu'il a menée.

6. Activités fédérales

Le Président relate le Conseil Fédéral d'outre-mer qui s'est tenu en présence de Marie-Françoise POTEREAU et Gilles DA COSTA.

Il annonce s'être rendu à la confrontation générale dans le cadre de l'accident mortel survenu au pôle Espoir de Nice en 2017. Lors de cette rencontre, le Président a fait valoir le sérieux des préconisations fédérales en matière de sécurité, préconisations qui ont été appliquées par l'éducateur présent lors de l'accident.

Enfin, le Président, Tristan HORREAUX et Sylvie PASQUALIN ont rencontré les équipes de France Télévision lors d'un déjeuner afin d'échanger sur les contrats fédéraux.

7. Organisations

Nicolas ROUGEON annonce qu'un projet concernant la digitalisation des calendriers et la gestion des épreuves est en cours.

Les enjeux dudit projet sont les suivants :

- Harmoniser les pratiques relatives à la construction des calendriers au sein des Comités Régionaux.
- Améliorer la visibilité des clubs sur les épreuves et disposer d'une cartographie plus précise des épreuves.
- Éviter la double saisie des clubs et des Comités Régionaux.
- Harmoniser la gestion des épreuves.

Ce projet a fait l'objet d'un travail collaboratif avec plusieurs acteurs, tels que les présidentes et présidents de région, les clubs organisant plus de dix épreuves par an, la Commission Nationale du corps arbitral, la DERS, les personnels administratifs et les élus en charge des calendriers dans les Comités Régionaux, ainsi que la DSI.

Son déploiement permettra notamment :

- De mettre en place un accès unique pour les clubs.
- De mettre en place un accès unique pour les comités et la DERS (Cicleweb) afin de répondre aux exigences RGPD.
- D'accompagner les clubs et les Comités Régionaux dans l'utilisation de l'espace club.
- De mettre en œuvre un système offrant la possibilité aux Comités Régionaux et aux Comités Départementaux de piloter les épreuves organisées sur leur territoire.
- D'afficher le palmarès des licenciés sur leur espace personnel.
- De disposer d'un calendrier fédéral complet et interactif.

S'agissant de la mise en route de ce projet, les Comités Régionaux souhaiteraient qu'elle ait lieu dès septembre 2025, échéance qui doit être analysée plus finement. Enfin, il est précisé que l'utilisation de l'outil *ad hoc* sera gratuite.

Le Président adresse tous ses remerciements à Nicolas ROUGEON pour son travail sur ce projet qui permettra un meilleur pilotage du calendrier fédéral.

Cathy MONCASSIN déclare que ce projet représente une réelle avancée pour la Fédération.

Myriam PRETOT partage cette considération. Elle souhaite savoir si ce projet permettra d'avoir un retour sur les incidents qui pourraient survenir lors des épreuves, afin de permettre leur analyse et de faciliter la prise de décision.

Nicolas ROUGEON répond que le jury pourra désormais effectuer son rapport d'évaluation directement en ligne. Ainsi, le Club et la FFC disposeront des données afférentes.

Myriam PRETOT demande si une phase d'explication du projet est prévue en amont de son déploiement.

Fabien RAFFOUX répond que la mise en place de ce projet se fera sur plusieurs mois et qu'il conviendra de hiérarchiser l'ajout des différents modules dans le système fédéral.

Denis CLÉMENT juge que ce projet est excellent, car il permettra une amélioration de la communication. S'agissant des rapports d'évaluation, il estime essentiel qu'ils ne soient visibles que par les arbitres et les services de la FFC.

Fabien RAFFOUX explique que des sites communautaires ont été créés permettant un ciblage de la communication des données.

Yannick POUEY note l'importance de mener une réflexion sur la méthode d'accompagnement, afin que l'utilisation des outils sur le terrain soit optimale et pleinement intégrée pas les différents acteurs.

Nicolas ROUGEON confirme qu'un accompagnement est absolument nécessaire, notamment pour reprendre la manipulation des outils de base.

Gilles DA COSTA explique que ce projet correspond totalement aux engagements et aux ambitions stratégiques de la FFC.

Il évoque ensuite la problématique liée à la validation des résultats qui peut être particulièrement longue, et ce, quel que soit le niveau des épreuves. Aussi ce sujet doit-il être amélioré.

Eu égard à l'amélioration des services que le déploiement de ce projet apportera et au coût de son développement, il conviendrait de mener une réflexion sur une possible tarification. Il en est de même pour la méthode d'accompagnement et de pré information qui concernera plus de 2 000 clubs, méthode qui sera également portée par les Comités Régionaux.

Nicolas ROUGEON explique que l'outil permettra d'effectuer grâce au numéro de licence un copié-collé vers l'espace club et ainsi d'incrémenter automatiquement le classement.

Le déploiement de l'outil, lequel permettra un gain de temps significatif pour les personnels administratifs, ne nécessite aucun achat de matériel et ne génère que le temps de travail fourni par la DSI.

Le Président explique que le déploiement de ce projet entraîne un coût humain. De fait, il se déclare favorable à une réflexion concernant la mise en place d'une tarification, notamment pour soutenir l'effort de développement d'outils supplémentaires.

8. Examen de la demande de licence de Monsieur XXX

Conformément aux dispositions de l'article 57 du Règlement Intérieur de la FFC, le Bureau Exécutif est saisi de l'examen de la délivrance d'une licence pour Monsieur XXX.

L'article 57 précité dispose que :

La délivrance d'une licence sera refusée :

1°) à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises par les règlements fédéraux ;

2°) à toute personne coupable d'actes portant gravement atteinte à l'honneur ou à la probité, ou dont le comportement aurait été de nature à discréditer la FFC ou le sport cycliste en général. Dans les cas prévus au présent paragraphe, la décision sera prise par le Bureau Exécutif, sur rapport motivé du comité régional intéressé ou de la Ligue Nationale de Cyclisme, selon le cas.

Au cours de la saison 2022, une procédure disciplinaire a été ouverte à l'encontre de Monsieur XXX pour « *manquement à l'honneur et à la probité* », « *violation délibérée des règlements fédéraux* », et « *comportement de nature à porter atteinte à l'image, la réputation ou aux intérêts du cyclisme ou de la Fédération* ».

Lors de sa réunion du 21 septembre 2022, la Commission Nationale de Discipline de la FFC a décidé de prendre les mesures suivantes à son encontre :

- Une interdiction de participer aux manifestations et compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFC jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Une interdiction de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la FFC jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Une interdiction de toute fonction, notamment d'éducateur, d'arbitre et de Président de club, jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Une interdiction d'être licencié à la FFC jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Une inéligibilité aux instances dirigeantes fédérales jusqu'au 31 décembre 2022 ;

La Commission a également subordonné la reprise de toute licence fédérale à un examen préalable du Bureau Exécutif, conformément aux dispositions de l'article 57 du Règlement Intérieur Fédéral.

Par courrier en date du 18 mars 2025, le Comité régional FFC XXX, en application du dispositif de la décision de la Commission Nationale de Discipline du 21 décembre 2022, a informé le Bureau Exécutif et les services de la FFC que Monsieur XXX avait fait une demande de licence de pratiquant « Épreuve de Masse » en date du 22 janvier 2025. Dès lors, il appartient au Bureau Exécutif de délivrer ou non la licence de Monsieur XXX.

Les membres du Bureau Exécutif ont été informés du dispositif de la décision non contestée de la Commission Nationale de Discipline du 21 septembre 2022 prise à l'encontre de Monsieur XXX. Aussi, les membres ont pris connaissance que la Fédération Française de Cyclisme a été informée qu'un arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2023 avait été pris, portant interdiction définitive pour Monsieur XXX d'intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives ou d'exercer toutes fonctions mentionnées aux articles L.212-1, L.223-1, L.322-7 du code du sport, soit :

- Enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle ;
- Exercer les fonctions d'arbitres et juges ;
- Exercer les fonctions de surveillant de baignade et de piscine.

Il appartient dès lors au Bureau d'apprécier si les éléments portés à son attention sont compatibles avec la délivrance d'une licence fédérale.

Le Bureau rappelle en préambule que les fédérations sportives agréées, a fortiori celles dépositaires d'une délégation du ministère chargé des Sports, participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives. Ainsi, compte tenu des objectifs assignés à ces fédérations par le législateur, ces dernières doivent assurer la protection physique et morale des personnes contre toute forme de violences physiques, psychologiques ou encore sexistes ou sexuelles, et garantir l'honorabilité de la pratique du sport dont elles ont la charge et l'exemplarité du comportement de leurs licenciés.

Le Bureau ne peut que constater que les faits retenus à l'encontre de l'intéressé et ayant donné lieu à une mesure administrative lourde, sont donc d'une particulière gravité. Dans ces conditions, le Bureau estime que la délivrance d'une licence représenterait un risque vis-à-vis des licenciés. Qu'en effet, toute prise de licence amènerait l'intéressé à pouvoir être potentiellement en contact avec d'autres licenciés, notamment mineurs.

De par ses prérogatives de protection de ses licenciés, de garantir l'honorabilité de la pratique du sport dont a la charge la Fédération Française de Cyclisme et l'exemplarité du comportement de ses licenciés, le Bureau Exécutif décide en conséquence de refuser la demande de licence 2025 de Monsieur XXX.

Enfin, le Bureau précise que toute demande de licence pour les saisons futures devra également être soumise à un examen préalable par ce dernier dans les conditions déterminées à l'article 57 du règlement intérieur fédéral.

9. RH

Christophe XHONNEUX annonce que la FFC compte 59,17 ETP dans ses effectifs au 31 mars, dont 51,17 salariés en CDI, 7 salariés en CDD ou en convention CIFRE, et un alternant.

La Fédération a publié le 31 mars 2025 l'offre relative au recrutement d'un directeur des sports en prévision des Championnats du monde 2027. Plusieurs candidatures ont d'ores et déjà été reçues.

En ce qui concerne le plan de formation, il a été construit à l'aune des demandes émises par les salariés lors des entretiens annuels. Les formations relatives à l'utilisation de l'IA ont fait l'objet de plusieurs demandes et trente salariés seront formés à l'outil Copilote à l'automne 2025.

Le Président salue le travail réalisé par les équipes RH pour obtenir un maximum de crédits pour financer le plan de formation.

Il se réjouit de l'intérêt des salariés pour les formations en lien avec les outils IA qui permettront sans aucun doute des gains de productivité dans la réalisation de certaines tâches.

Marie-Françoise POTEREAU souhaite savoir si les élus du Bureau Exécutif pourront également bénéficier des formations sur les outils IA.

Christophe XHONNEUX répond qu'il se renseignera sur les dispositifs existants pour les élus et les cadres techniques.

Fabien RAFFOUX précise que les élus ont également accès à Copilote qui est intégré dans la licence Microsoft Office et que la DSI envisage la possibilité d'organiser des sessions de formation à cet outil.

10. DSI

Fabien RAFFOUX annonce que la DSI a eu plusieurs remontées émanant des licenciés et des clubs qui se plaignent de recevoir un trop grand nombre d'emails génériques de la part de la FFC. Pour rappel, seuls les emails administratifs (support utilisé lors des élections fédérales) ne nécessitent pas le consentement explicite des

destinataires. Quant à l'information générale, elle doit se faire par le biais des newsletters et du dispositif offres et bons plans.

Cathy MONCASSIN souligne qu'à l'inverse de la newsletter, l'email administratif est le moyen le plus efficace pour informer tous les licenciés. Par conséquent, il importe de trouver une solution dédiée aux clubs pour qu'ils puissent envoyer un message à leurs licenciés.

Fabien RAFFOUX déclare que la DSI travaille à la mise en place d'un tel dispositif.

Tristan HORREAUX indique que la communication de la FFC vers les clubs, les licenciés et les Comités Régionaux revêt un enjeu stratégique pour la Fédération et qu'il est urgent de monter un groupe de travail auquel l'équipe communication serait associée, afin de structurer cette communication pour qu'elle soit efficace.

Yannick POUHEY partage ces considérations. Pour autant, il est essentiel de trouver le juste équilibre tout en respectant les règles en vigueur.

Le Président juge pertinente la proposition de Tristan HORREAUX visant à créer un groupe de travail *ad hoc*.

Fabien RAFFOUX aborde la gestion des résultats et propose de transformer le fonctionnement actuel qui intégrerait l'envoi des états de résultats et des résultats eux-mêmes dans Cycle sous un délai d'une semaine pour qu'ils soient ensuite homologués par la région ou la FFC. Ce processus qui devrait être mis en place à l'été 2025 offrira une gestion des résultats beaucoup plus fine et accélérera le paiement des prix.

Le Président met aux voix la proposition de Fabien RAFFOUX visant à modifier la gestion actuelle des résultats.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Fabien RAFFOUX évoque les systèmes d'engagement non fédéraux et explique qu'à la suite de l'ajustement de droits d'accès à Cicleweb, les opérations d'extraction de la base de données des licences ne sont plus possibles. Or, cette extraction servait à alimenter un système de gestion externe des engagements. La demande a été faite de remettre en place la possibilité d'extraire les données de façon globale et donc d'utiliser ce système d'engagement. Il appartient au Bureau Exécutif de valider ou non ladite demande.

Yannick POUHEY estime qu'il est important que le système d'engagement demeure centralisé au niveau fédéral et que l'accès aux données licenciés de façon global soit strictement limité aux personnes concernées.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition de Fabien RAFFOUX visant à conserver le blocage mis en place sur l'extraction des données des licences

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN annonce que les équipes françaises ont remporté 25 victoires depuis le début de la saison, tandis que les coureurs français en ont remporté 21. Nonobstant ces résultats, les équipes françaises demeurent quelque peu en retrait dans le classement World Tour. Le classement 2025 des dites équipes est le suivant :

- Décathlon AG2R La Mondiale : 12^e place.
- Groupama FDJ : 15^e place.
- Cofidis : 17^e place.
- TotalEnergies : 23^e place.
- Akéa B&B Hotels : 24^e place.
- Unibet Tietema Rockets : 25^e place.

Le classement 2023-2025 est le suivant :

- Groupama FDJ : 8^e place.
- Décathlon AG2R La Mondiale : 11^e place.
- Cofidis : 17^e place.
- Akéa B&B Hotels : 21^e place.
- TotalEnergies : 22^e place.
- Unibet Tietema Rockets : 31^e place.

La situation d'Arkéa demeure particulièrement préoccupante, notamment pour la pérennité de l'équipe et le maintien des sponsors.

Pour la deuxième année consécutive, le CIC Mont-Ventoux est annulé pour des raisons budgétaires. Il est fort possible que la licence Pro Séries de l'épreuve soit par conséquent remise en question pour 2026. L'organisateur envisage d'adopter un modèle en circuit sans passer par le mont Ventoux, afin de réduire le coût global de l'épreuve.

Sur le plan international, l'UCI a décidé de mener avec les différents acteurs du cyclisme une réflexion globale sur le budget CAP, le modèle économique et le dispositif One Cycling.

L'agence internationale antidopage a acté la mise en place d'une expérimentation visant à récolter les données des distances liées aux entraînements sur la base du volontariat des athlètes, afin de permettre un meilleur ciblage des contrôles. Xavier

JAN demeure assez perplexe quant à cette démarche dans la mesure où les entraîneurs des équipes n'ont pas été consultés alors qu'ils possèdent une expérience du terrain. En outre, cette démarche présente plusieurs biais techniques ayant trait aux capteurs et ajoute de nouvelles contraintes quotidiennes pour les coureurs alors que leur état psychologique est assez fragile. À date, ils peinent à percevoir l'intérêt de ce projet. À l'aune de ce contexte, il serait plus pertinent d'investir sur la recherche plutôt que multiplier les contraintes.

2. Médecin Coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER présente les principaux axes du projet médical qui est en cours d'élaboration comme suit :

- La santé pour la performance : il s'agit d'un sujet majeur dont les clubs doivent se saisir.
- La santé pour la protection des cyclistes.
- La santé dans le cadre de la prévention du dopage : ce sujet est à corréliser à la thèse de Valentine FILLEUL qui a mis en évidence différents facteurs de vulnérabilité liés à la santé physique ou mentale.

L'objectif de ce projet est de porter un réseau de compétences au service de l'ensemble des licenciés avec le développement d'un maillage territorial avec les médecins du sport et un réseau de spécialistes. Le projet médical est un projet partagé qui requiert une étroite collaboration avec la DTN et les acteurs de la performance comme les entraîneurs.

Les groupes de travail pluridisciplinaires qui seront mis en place auront pour mission de créer des contenus. Pour ce faire, ils devront élaborer des référentiels scientifiques sur chaque sujet à partir desquels des procédures fédérales seront établies.

Il conviendra ensuite de mettre en œuvre un réseau de compétences soutenu par un principe d'éducation intégrant des connaissances vulgarisées adaptées aux différents publics concernés, connaissances qui seront intégrées dans les contenus des formations fédérales. D'autres outils seront produits, tels que des contenus web (vidéos, textes) qui devront gagner en visibilité et des webinaires différenciés destinés aux entraîneurs, aux licenciés, aux sportifs de haut niveau et pour les professionnels de santé.

Les sujets envisagés dans le cadre du nouveau projet médical sont les suivants :

- L'ergonomie du cycliste : un contrat CIFRE a été mis en œuvre avec Axel COUVEINHES qui réalise une thèse sur « la prévention des blessures non traumatiques, par l'optimisation de l'ergonomie du cycliste via une approche centrée sur l'individu ». L'objectif étant de développer l'expertise de la Fédération, de mettre en place une formation ergonomie du cyclisme au Centre national du cyclisme, ainsi qu'une offre commerciale.

- La remise en place de la VO2 avec un groupe de travail dirigé par Quentin ROUSSEAU. L'idée étant de valoriser les atouts sportifs de la VO2 auprès des entraîneurs.
- Les troubles du comportement alimentaires (TCA) avec un groupe de travail dirigé par Marion REMILLY, médecin du sport au CHU de Caen et médecin fédéral de Normandie. La FFC collabore sur ce sujet avec la Fédération Française Anorexie Boulimie.
- Les problématiques féminines (problématiques hormonales et spécificités des pathologies du périnée). Ce groupe de travail sera notamment animé par Mélanie DOUTARD, Mathieu MULLER et Axel COUVEINHES.
- La commotion cérébrale : il importe d'apporter une éducation massive aux licenciés qui sont nombreux à s'entraîner seuls, aux entraîneurs, aux jeunes coureurs et aux parents.
- La dimension mentale : cette thématique intègre de nombreux sujets comme la préparation mentale, l'accompagnement psychologique et mental des athlètes et des staffs, les moyens de détection de ces problématiques et les réseaux de soins. Eu égard à ce sujet à la complexité de ce sujet particulièrement vaste, des ressources humaines seront nécessaires. Aussi, il est envisagé de recourir à une bourse CIFRE. Pour rappel, la santé mentale est l'une des grandes causes nationales 2025.
- Les troubles respiratoires.
- Le sujet de la préparation et de la récupération du muscle qui abordera plus finement la question des massages de récupération dont les coûts sont assez élevés.
- Le sujet épidémiologique dont le groupe de travail sera dirigé par Fabien PILLARD.
- Le programme relatif à la prévention du dopage.

Il est précisé que toutes les personnes qui dirigeront les groupes de travail suscités seront rémunérées.

Éric MEINADIER évoque ensuite les trois sujets qui nécessiteront l'avis du Bureau Exécutif :

- La surveillance médicale des compétitions avec la création de Règles Techniques Médicales (RTM) qui seraient intégrées au règlement médical.
- La définition des modalités d'adressage en ce qui concerne l'envoi des questionnaires aux organisateurs, afin de renforcer l'impact des processus.

- L'intégration de la définition infirmiers protocolés dans les RTS.

Le Président indique que cette définition devra être validée par Christophe LAVERGNE puis transmise à Yannick POUHEY et à Nicolas ROUGEON. Les deux autres sujets seront soumis à une validation ultérieure du Bureau Exécutif.

Il explique que le Bureau Exécutif devra également arbitrer entre les nombreux sujets présentés ce jour dans le cadre du projet médical : il devra prioriser certains axes à l'aune des moyens humains et financiers de la FFC.

Yannick POUHEY ajoute qu'il conviendra aussi de planifier la création des groupes de travail qui sont aussi assez nombreux.

3. Directeur technique national

Thierry BEDOS aborde la campagne relative au dispositif Projets Sportifs Fédéraux (PSF) pour l'année 2025 et annonce que l'ANS a communiqué à la Fédération le montant de ses crédits qui s'élèvent à 1 169 k€, soit une baisse de 5,8 % par rapport à 2024. Ces crédits seront attribués aux comités et aux clubs fédéraux qui devront choisir trois axes de développement dont les thématiques sont identiques à celle de 2024, excepté pour celle liée aux Jeux olympiques.

Le formulaire de demande de subvention (clubs, CSR et Comités Départementaux) sera ouvert à compter du 18 avril 2025 sur « le Compte Asso » et clôturer le 16 mai 2025. L'analyse des dossiers clubs en commission régionale sera réalisée avant le 5 juin 2025. Le calendrier étant plus court que les années précédentes, la DTN se chargera du traitement de tous les dossiers des Comités Régionaux et Comités Départementaux. Les clubs seront gérés par les Comités Régionaux.

La réunion de la Commission d'attribution des subventions territoriales se tient à Saint-Quentin-en-Yvelines les 10 et 11 juin 2025.

Dans le cadre de cette campagne, il est proposé que seuls les clubs justifiant 100 % de leurs membres affiliés à la Fédération pourront déposer un dossier de subvention en adéquation avec l'article 9 des statuts de la FFC. Pour les clubs multisports, cette obligation s'applique naturellement à la seule section cyclisme du club. Le président du club devra remettre une attestation faisant état du respect de ces conditions.

Yannick POUHEY juge cette proposition excellente, car elle incitera les clubs à respecter les engagements pris lors de leur affiliation. Il rappelle par ailleurs que les statuts, dont l'article 9, ont été adoptés à l'unanimité.

Gilles DA COSTA estime qu'il sera très difficile de contrôler la véracité des attestations émises par les présidents de clubs. De fait, il est possible que cette mesure n'ait pas les effets escomptés et qu'elle génère de fausses déclarations.

Yannick POUHEY réitère que les statuts de la FFC ont été approuvés à l'unanimité. Dès lors, il convient de les faire respecter.

Denis CLÉMENT craint qu'une telle mesure provoque une perte d'affiliations en fin d'année.

Le Président déclare être assez favorable à cette mesure, mais il importe de l'appliquer avec une certaine progressivité, car il est essentiel de ramener les clubs vers la FFC.

Gilles DA COSTA propose de revoir sa temporalité et d'envisager une entrée en vigueur à compter de 2026, principalement en raison de la baisse des subventions et de la situation de certains clubs qui demeure assez fragile.

Myriam PRETOT note qu'il serait pertinent, et certainement plus vertueux, de récompenser les clubs qui respectent les règles fédérales.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président met aux voix la proposition visant à appliquer la mesure exprimée par la DTN à compter de 2025.

Soumise au vote des élus, la proposition recueille un vote défavorable

Le Président soumet au vote des élus la proposition visant à appliquer la mesure à compter de 2026.

Soumise au vote des élus, la proposition visant à appliquer la mesure à compter de 2026 est approuvée à la majorité des votants (8 voix pour, 1 abstention).

Thierry BEDOS aborde le programme fédéral relatif à l'héritage des Championnats du monde UCI Haute-Savoie 2027 (Impact Vélo 2027) qui s'inscrira dans la réussite de l'héritage des Jeux olympiques Paris 2024 avec le fonds de dotation et l'opération déployée dans le département de la Seine–Saint-Denis qui a permis de former 1 200 collégiens et de fournir 400 vélos aux collèges.

La FFC présidera le Comité héritage Impact Vélo 2027 qui intégrera les principaux acteurs institutionnels et économiques intéressés par le rayonnement sociétal et sportif du cyclisme français.

Ledit comité aura pour rôle de :

- Faire évoluer et valider les axes stratégiques du programme proposé par la FFC.
- Identifier les fonds mobilisables et les modalités d'affectation, en déployant des appels à projets dédiés.
- Définir les objectifs précis du programme sous forme de livrables chiffrés.
- Définir les impacts attendus et mesurer les effets du programme.

Un fonds Impact Vélo 2027 sera mis en place et s'appuiera sur la Fondation France Vélo avec le concours des partenaires privés et des institutions volontaires.

À l'instar du dispositif Terres de Jeux déployé dans le cadre des Jeux olympiques 2024, la Fédération envisage de labelliser des territoires Terre de vélo 2027 avec l'appui de l'ANS et des outils de gestion existants.

Ce programme Impact Vélo 2027 qui sera un levier majeur de la stratégie RSE de la fédération sur l'olympiade 2025-2028 s'articulera autour de huit axes :

Les métiers et la professionnalisation

Cet axe qui bénéficie de l'accompagnement de qualité de l'AFDAS aura pour objectif la montée en compétences des agents des Comités Régionaux et Comités Départementaux et la formation des jeunes apprentis.

Les équipements cyclistes

En dépit de l'impact favorable des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, de fortes carences d'équipements pour la pratique cycliste sur le territoire national subsistent. Aussi le fonds Impact Vélo 2027 pourra-t-il constituer un levier intéressant pour concrétiser des dossiers d'équipements.

Le tourisme à vélo

Pour rappel, le Gouvernement français souhaite que la France devienne la première destination touristique à vélo à horizon 2030. La FFC est d'ores et déjà fortement impliquée dans cette stratégie nationale et le département de la Haute-Savoie est un territoire d'excellence touristique en matière de cyclisme dont la notoriété sera encore renforcée par les championnats du monde UCI 2027.

La mobilité durable et décarbonée des événements sportifs

À la faveur de l'intervention du Président de la FFC, le dispositif Mob Sport a été intégré dans le nouveau certificat d'économie d'énergie dont l'objectif est la décarbonation des organisations sportives en France. Il appartient au Comité d'organisation des Championnats de France 2027 d'intégrer les outils et les mesures de Mob Sport dans le parcours de billetterie des spectateurs.

La jeunesse et la mobilité à vélo

Cet axe est un sujet majeur de l'héritage fédéral. Si le Savoir rouler à vélo est particulièrement bien engagé, les incertitudes demeurent en ce qui concerne la suite de Génération Vélo en septembre 2025.

Le Comité héritage s'attèlera à mener une réflexion sur l'héritage Jeunesse sportive et les actions à déployer.

Le cyclisme au féminin

À l'instar des Jeux olympiques Paris 2024, les Championnats du monde 2027 seront totalement paritaires. Il est évident que le succès des athlètes féminines demeure le meilleur levier pour attirer vers le vélo le jeune public féminin. Marie-Françoise POTEREAU pilotera un plan spécifique Ambassadrices sur la Haute-Savoie.

Enfin, la FFC et l'organisateur souhaitent faire labelliser ces Championnats du monde « Terrain d'égalité » par l'AFNOR.

Le Cyclisme Santé

La FFC souhaite poursuivre au niveau local ses actions déployées dans huit départements avec les résidences autonomie et les EHPAD. Par ailleurs, la pratique du vélo doit être mieux intégrée dans les programmes de santé en faveur des jeunes publics.

Le rayonnement de l'expertise cycliste française dans la haute performance

Le rayonnement de l'Équipe de France demeure le meilleur levier pour l'héritage des Championnats du monde 2027 : il permettra non seulement d'accroître l'engouement populaire pour le vélo et de développer sur tout le territoire national la pratique de toutes les disciplines, mais aussi de démontrer la capacité de la FFC à exporter l'expertise française dans le monde entier.

Le Président déclare que l'héritage des Championnats du monde 2027 est absolument primordial, tant sur le plan sportif que sur les aspects financiers.

Myriam PRETOT évoque les actions mises en place dans les écoles dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et regrette que les effets aient été d'assez courte durée.

En ce qui concerne le scolaire, la FFC entend renouveler les actions des Jeux olympiques 2024.

Patrick CLUZAUD ajoute qu'il est essentiel que la Fédération dispose d'une liste d'actions très concrètes pour que les clubs puissent les déployer sur le terrain.

Le Président le confirme.

Florian ROUSSEAU aborde le projet de performance fédéral (PPF) 2025-2029 qui vise à maintenir la France au sommet du cyclisme mondial autour de trois principaux piliers :

- L'Équipe de France.
- Le modèle de performance.
- La formation.

Dorénavant, des réunions auront lieu chaque semaine entre la FFC et l'ANS afin de vérifier que la Fédération répond à l'instruction reçue le 4 mars 2025. La validation du PPF par le Bureau Exécutif interviendra le 22 mai 2025.

Le document *ad hoc* qui sera publié au mois de juin est structuré en trois parties :

- Une partie relative au bilan de l'olympiade 2021-2024.
- Une partie relative à la stratégie 2025-2029 qui intègre le programme olympique, le programme Relève, le programme d'accession, les structures, les pôles France, les pôles Espoirs, les SEF, les enjeux transversaux comme la prévention des violences, l'accessibilité pour tous les cyclistes, la mixité, les partenariats, la communication, la recherche et l'innovation.
- Une partie opérationnelle avec la finalisation de 13 fiches.

Eu égard aux nombreux éléments que ce document contiendra, la question de la confidentialité est posée. Il en est de même pour leur communication et leur explication en interne.

La partie stratégique et la partie opérationnelle du PPF 2025 doivent obligatoirement inclure les éléments suivants :

- La stratégie pour les outre-mer et la Corse.
- L'éthique et l'honorabilité de l'encadrement.
- La santé mentale des sportifs.
- La mixité des équipes d'encadrement.
- L'égalité de traitement dans l'accompagnement des sportives et des sportifs.
- La prise en compte des spécificités féminines.
- La prise en compte des problématiques de parentalité.
- La place des parasportifs et l'inclusion.
- La place des CREPS et des MRP.
- Les indicateurs de performance des structures pour les pôles et les SEF.
- Les moyens budgétaires et RH

Plusieurs sujets doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, comme :

- Les programmes Olympiques et Relève qui visent le suivi d'individus. Les fédérations doivent formaliser les Projets de Performance individuelle (PPI) qui correspondent à l'ambition de l'État.
- Les comités de sélection qui seront créés pour les Championnats d'Europe, les Championnats du monde et les Jeux olympiques.
- Les possibilités de sélections sur « quotas nationaux » (hors Équipe de France) qui varient selon les échéances et les années.
- Les pôles France, éléments majeurs de la formation qui s'articulent autour des pôles olympiques et relèves. Il est précisé que le nombre d'effectifs sur la

Relève sera de 6 maximum et de 8 pour le pôle olympique, afin que l'accompagnement des athlètes puisse s'effectuer sur la durée.

- Les enjeux de coordination et de concertation sur les objectifs et les méthodes de préparation avec les équipes et les Teams professionnels.
- Les présentations plus détaillées des dispositifs et des moyens consacrés qui correspondent à une demande de l'ANS et à une préconisation de la Cour des comptes.

Le Président invite la DTN à effectuer une étude comparative concernant certains points stratégiques (logique de pôles, logique de quotas), afin que les élus puissent se prononcer lors de la validation du PPF.

Florian ROUSSEAU prend acte de cette demande et indique que les élus recevront le document en amont en amont du prochain Bureau Exécutif.

Patrick CLUZAUD s'enquiert de la stratégie envisagée pour le haut niveau et s'interroge sur la capacité de la Fédération à se positionner sur un système élitiste qui sera forcément clivant.

S'agissant du monde professionnel, il souhaite savoir si la FFC pourra disposer des athlètes professionnels et d'élaborer un objectif commun pour 2027 et 2028.

Florian ROUSSEAU explique que les contacts avec les équipes professionnelles françaises ont été positifs et constructifs dans le cadre des Jeux olympiques Paris 2024. Les discussions pour les Jeux olympiques 2028 ont été engagées, mais pour l'heure, il demeure impossible de se prononcer sur la présence des athlètes professionnels à Los Angeles pour la Piste endurance.

Le Président indique que la stratégie concernant le système de sélection de la FFC est sujet de fond qui devra être débattu ultérieurement.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX aborde la communication institutionnelle et indique que son service a largement relayé la première place de la France au classement cycliste européen pour l'année 2024, ainsi que les belles performances de Victor KORETZKY lors de la Coupe du monde de VTT. La FFC a par ailleurs fait part des nominations de Florian ROUSSEAU au poste de DTN, de Quentin LAFARGUE et de Florent BOUTTE aux postes de Head Coach. Enfin, la Fédération a rendu hommage aux deux jeunes cyclistes partis trop tôt, Simon MILLION et Loïc EVEN.

S'agissant des événements sportifs, les prochaines dates à retenir sont les suivantes :

- Le lancement des supers Mondiaux 2027 à Sallanches le mardi 15 avril 2025. Cet événement d'annonce destiné aux médias, aux institutionnels locaux et nationaux est organisé conjointement par le Comité d'organisation, la FFC et

l'UCI. Tristan HORREAUX tient à saluer le travail de grande qualité réalisé par Sylvie PASQUALIN dans la valorisation du savoir-faire et du rôle de la FFC dans l'organisation de cet événement. Un déjeuner dédié à la presse business et marketing sera organisé à Paris le vendredi 18 avril 2025.

- L'inauguration de la colline d'Élancourt le 17 mai 2025 dont le lancement presse aura lieu le 5 mai 2025. La FFC disposera d'un stand afin de promouvoir ses activités.
- Les Championnats de France Route qui se dérouleront du 26 au 29 juin 2025 en Vendée. Lors de ce rendez-vous, de nombreuses animations à destination du grand public et visant à faire découvrir le cyclisme seront organisées. Pour la première fois, les épreuves Amateurs Femmes et Hommes seront diffusées sur www.france.tv. TotalEnergies et FDJ United seront partenaires de cet événement.

Lors du premier Comité exécutif de la Fondation France Vélo, la présidence de Monsieur Geoffroy ROUX de BÉZIEUX a été officialisée. Le travail ayant trait à l'élaboration de diverses offres de mécénat a été lancé avec la DTN.

Des opérations de communication sont prévues durant le mois d'avril sur différents sujets tels que la RSE, la sécurité routière, la mobilité et l'inclusion. Pour information, la FFC a organisé une opération de remise en selle inclusive le 4 avril 2025 à Vitré à l'occasion de la route Adélie et en partenariat avec FDJ United et France Travail. Lors de cet événement, dix demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une séance de remise en selle et ont été dotés de vélos issus de la filière recyclage de la FFC.

S'agissant du cyclisme au féminin, le service communication a relayé le lancement de la campagne de recrutement des ambassadrices.

En ce qui concerne les partenariats, TotalEnergies sera partenaire de la FFC lors des Championnats de France Route, tandis que le CIC sera présent aux Championnats d'Europe Route. Enfin, dans le cadre du Tour de France, la FFC et Décathlon organiseront une opération « Défier un champion » sur les parkings des magasins des villes traversées par la célèbre course.

D'autres contrats sont en cours de signatures et des discussions ont été engagées avec de nouveaux partenaires.

VI. COMMISSIONS

1. Réforme des activités

Yannick POUÉY annonce la création d'un groupe de travail dévolu à la réforme des activités qui se réunira régulièrement en visioconférence. Le Président ouvrira la première réunion avec le cadrage de l'activité.

Ce groupe de travail qui aura pour mission de trouver de nouvelles offres sera composé de douze personnes aux compétences diverses et issues de différentes régions. Ces personnes sont :

- Jean-Michel BOURGOUIN.
- Stéphanie CATTOEN.
- Vincent DEDIEU.
- Carole GAMBA.
- Didier MARCHAND.
- Cathy MONCASSIN.
- Florian MORIZOT.
- Vincent PETIT.
- Myriam PRETOT.
- Christelle REILLE.
- Jean-Michel RICHEFORT.
- Gilles ZOPPI.

Yannick POUHEY détaille ensuite une note relative au pays de résidence, au pays de nationalité et au pays de pratique qui récapitule le cadre réglementaire *ad hoc*. Cette note définit et clarifie plusieurs éléments tels que :

- La nationalité sportive.
- La fédération de rattachement en fonction de l'adresse principale des athlètes.
- L'existence d'une seule et unique identité.
- Les obligations administratives des résidents français pratiquant à l'étranger et des résidents étrangers pratiquant en France.

Le Président observe qu'il serait pertinent que la note mette en relief les points qui diffèrent de la réglementation UCI.

Yannick POUHEY prend acte de cette demande.

Le Président met aux voix la note relative au pays de résidence, au pays de nationalité et au pays de pratique.

La note relative au pays de résidence, au pays de nationalité et au pays de pratique est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY expose ensuite un projet de note concernant la participation des coureurs non licenciés FFC et le type de licences autorisées sur les épreuves fédérales.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel Yannick POUHEY propose d'effectuer pour le prochain Bureau Exécutif les points réglementaires de chaque discipline et de les soumettre aux élus.

Le Président valide cette proposition.

2. Route

Nicolas ANDRÉ aborde le sujet des quotas de l'épreuve en ligne U23 des Championnats de France de l'Avenir 2025 et annonce que la Commission Nationale qui souhaite favoriser la participation des meilleurs coureurs, ainsi qu'une équité entre les comités Route, a émis trois propositions, lesquelles sont ensuite exposées.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif décide de ne pas modifier les modalités de participation de l'épreuve en ligne U23 des Championnats de France de l'Avenir 2025. Seuls les quotas relatifs aux sélections feront l'objet de recommandations. En revanche, les propositions de la Commission Nationale Route seront de nouveau étudiées pour l'édition 2026 et soumises au vote du Conseil Fédéral en octobre 2025.

Nicolas ANDRÉ évoque le sujet des quotas des Championnats de France Amateurs pour 2025 Hommes et détaille les deux propositions de la Commission Nationale Route.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif se prononce à l'unanimité pour l'option 1 qui correspond aux conditions de participation de 2024, à savoir :

- N1 (de la 1^{re} place à la 8^e place) = 6 coureurs x 8 équipes = **48 coureurs.**
- N1 (de la 9^e place à la 16^e place) = 5 coureurs x 8 équipes = **40 coureurs.**
- N1 (de la 17^e place à la **19^e place**) = 4 coureurs x **3** équipes = **12 coureurs.**
- N2 (de la 1^{re} place à la 8^e place) = 4 coureurs x 8 équipes = **32 coureurs.**
- N3 (de la 1^{re} place à la 3^e place) = 3 coureurs x 3 équipes = **9 coureurs.**
- Champion de France sortant (hors quota) = **1 coureur.**
- Coureurs ultramarins = **10 coureurs maximum.**
- Coureurs de nationalité française appartenant à une équipe française Professionnelle Cyclo-cross UCI = **6 coureurs maximum par structure.**

Le classement pris en compte est celui de la Coupe de France de chaque niveau N1, N2 et N3 arrêté au 15 juin 2025.

Particularité de la 3^e manche N3 programmée le 15 juin 2025 (en raison de la date limite d'engagement fixée au 9 juin 2025 pour les Championnats de France Route) : une règle spécifique sur les trois structures N3 sera intégrée dans le règlement des CDF.

Précision validée le 6 juillet 2023 : en cas d'absence à une ou plusieurs manches de Coupes de France Hommes ou Femmes, le club labellisé perdra son droit à quota pour les Championnats de France donc de fait, ne pourra pas y participer.

TOTAL QUOTAS 2025 = 158 coureurs. Au réel, le nombre de coureurs s'établira entre 140 et 142.

3. BMX

Le Président tient à féliciter la Commission Nationale BMX qui a d'ores et déjà finalisé les perspectives des grands événements en France. Ces éléments seront étudiés et arbitrés une fois que toutes les disciplines auront réalisé cet exercice et 7 feront émaner des lettres d'intention à l'UCI.

4. Cyclo-cross

Patrick CLUZAUD annonce que la Commission Nationale Cyclo-cross souhaite revenir sur la décision d'intégrer les U19 sur les inter régions, car cette catégorie de coureurs se professionnalise de plus en plus et court désormais davantage sur un calendrier international. En outre, de nombreux coureurs participent encore sur aux épreuves VTT ou Route. De fait, la participation aux inter régions cyclo-cross pourrait avoir un impact négatif sur la préparation et la performance des coureurs U19, ainsi que sur leurs chances nationales et internationales. Par ailleurs, il a été constaté que le nombre élevé de coureurs sur les manches 1 et 2 (environ 180 coureurs) chute fortement dès la 3^e manche (entre 20 et 30 coureurs en moins).

Le Président met aux voix la proposition visant à supprimer les U19 des inter régions.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD évoque le sujet de la couverture télévisuelle sur les manches de Coupes de France financée par la FFC. Eu égard aux coûts assez élevés que représente cette couverture, la Commission Nationale propose que les organisateurs des manches de Coupes de France qui souhaiteraient maintenir une couverture télévisuelle participent à son financement à hauteur de 50 %.

Le Président soumet au vote des élus la proposition suscitée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

5. Gravel

Patrick CLUZAUD présente la tarification des courses des Championnats de France Gravel pour chaque catégorie, avec une réduction de 10 % pour tous les licenciés FFC. Ces tarifs ont été établis par la Commission Nationale de Gravel en collaboration avec France Vélo Événements.

Pour les U17 Hommes/Femmes (55 km)

Phase 0 : 44 €

Phase 1 : 49 €

Phase 2 : 54 €

Phase 3 : 59 €

Phase 4 : 64 €

Pour les U 19 Hommes/Femmes (80 km)

Phase 0 : 49 €
Phase 1 : 54 €
Phase 2 : 59 €
Phase 3 : 64 €
Phase 4 : 69 €

Pour les Élités Femmes 19-34 ans/Masters Femmes/Masters Hommes +60 ans (120 km)

Phase 0 : 64 €
Phase 1 : 69 €
Phase 2 : 74 €
Phase 3 : 79 €
Phase 4 : 84 €

Pour les Élités Hommes 19-34 ans/Masters Hommes 35 à 59 ans (150 km)

Phase 0 : 74 €
Phase 1 : 79 €
Phase 2 : 89 €
Phase 3 : 94 €
Phase 4 : 99 €

Soumise au vote du Bureau Exécutif, la tarification des courses des Championnats de France Gravel est approuvée à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ expose le règlement relatif aux Championnats de France Gravel 2025. Dans le cadre de cette épreuve qui sera ouverte à toutes et tous, seuls les détenteurs de licences FFC compétition (Élite Pro, Élite, Open, Access,) pourront concourir pour les titres de championne et champion de France et être classés dans le classement officiel des Championnats de France.

Le Président met aux voix le règlement relatif aux Championnats de France Gravel 2025.

Le règlement relatif aux Championnats de France Gravel 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

Le Président indique que ce règlement sera soumis au Conseil Fédéral du mois de juin 2025.

VII. ORGANISATION ET MISE EN PLACE DU CONSEIL NATIONAL DES PRÉSIDENTS TERRITORIAUX

Yannick POUHEY rappelle que le Conseil National des Président Territoriaux (CNPT) est composé des personnes qui occupent la présidence des Comités Régionaux et de quatre représentants des départements pour lesquels une élection doit être organisée. Sont éligibles à ces postes de représentants des départements les présidentes et les présidents des Comités Départementaux et territoriaux de la FFC en poste au jour du

dépôt de leur candidature et au jour de leur élection. Il s'agit d'un scrutin plurinominal majoritaire et chaque comité détient une voix.

Le calendrier proposé est le suivant :

- La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 27 avril 2025. La réception se fera uniquement par voie électronique.
- Le vote aura du 12 au 14 mai 2025 par voie électronique.
- Les résultats seront publiés le 16 mai 2025.

Le Président met aux voix le calendrier relatif à la désignation des représentants des départements dans le cadre du CNPT.

Le calendrier est validé à l'unanimité des votants.

VIII. RÉFLEXION SUR LE PROCHAIN CONGRÈS FÉDÉRAL 2026

Yannick POUHEY explique que le coût total des deux dernières Assemblées générales de la FFC s'élève à 100 000 euros. S'agissant de l'Assemblée générale du 22 mars 2025, 12,17 % des clubs ont pris part au vote, soit 288 clubs sur les 2 365 clubs que compte la FFC. Sur les 150 délégués territoriaux, seuls 103 d'entre eux ont voté. À l'aune de ces données, il apparaît que les Assemblées générales en distanciel affectent l'esprit associatif.

Dès lors, il importera d'interroger la base fédérale sur les deux options suivantes :

- Le maintien des statuts actuels.
- La mise en place d'évolutions statutaires permettant un contact annuel avec les représentants et les clubs qui le souhaitent et l'organisation d'une Assemblée générale annuelle qui constituerait un moment associatif.

Le Président confirme que l'enjeu est de retrouver une dynamique associative.

Il met aux voix la proposition du Secrétaire général concernant la consultation de la base fédérale sur les deux options susmentionnées.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA annonce avoir participé à une réunion du CNOSF sur le bilan de la campagne de renouvellement de mandat des fédérations à la demande du Président et du Secrétaire général. Ladite réunion qui était présidée par Madame Astrid GUYART, secrétaire générale du CNOSF et la ministre des Sports, Madame Marie BARSACQ a permis de mettre au jour les éléments statistiques suivants :

- 49 % des clubs votaient pour la première fois.
- Leur taux de participation moyen était de 63 %.
- Le coût moyen était de 10 euros par club votant, alors que celui de la FFC s'est élevé à 100 euros par club du fait du format hybride de l'Assemblée générale

élective. Attention toutefois à la précision de ces données qui sont susceptibles de refléter des coûts différents selon les fédérations.

- 55 % des candidats se sont représentés à leur mandat national, et 9 candidats sur 10 ont été réélus.
- L'augmentation des femmes dans les instances dirigeantes a été nette puisqu'elle est passée de 650 à 878. Au sein des Bureaux Exécutifs, cette part est passée de 38 % à 48 %. Les postes de secrétaires généraux se sont féminisés à hauteur de 41 % versus 30 % pour les postes de trésoriers généraux.
- Les collèges spécifiques ont été très difficiles à remplir et de nombreux postes sont vacants (entre 18 % et 26 %).

En conclusion, il s'avère que la nouvelle loi additionnée à mise en place du vote électronique est un élément favorable à la progression de la parité.

Les principales problématiques soulevées lors de cette réunion ont trait :

- Aux difficultés de continuité de l'action lors des changements de gouvernance.
- À la disponibilité professionnelle et personnelle pour exercer des mandats nationaux pour lesquels il n'existe pas de statut spécifique. Ce point freine considérablement la capacité d'accès dans les instances dirigeantes, en particulier pour les femmes.

Le ministère des Sports a indiqué qu'il poursuivrait sa réflexion sur ces différents sujets.

Marie-Françoise POTEREAU déclare que le CNOSF décline dans les territoires et auprès des fédérations un dispositif d'accompagnement visant à déclencher de potentielles candidatures pour les prochaines élections.

IX. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA déclare n'avoir aucun élément particulier à communiquer ce jour.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 l'épreuve suivante :

Piste

Championnats de France Piste de l'Avenir

- Loudéac (Bretagne), du 29 octobre au 2 novembre 2025.

Important : Cette épreuve sera inscrite au budget 2026.

L'attribution des Championnats de France de l'Avenir Piste est validée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

Cyclo-cross

Coupe de France

- Quelneuc (Bretagne), les 15 et 16 novembre 2025.
- Ouistreham (Normandie), les 13 et 14 décembre 2025.

Championnats de France Masters 2025

- Auxerre (Bourgogne–Franche-Comté), le 30 novembre 2025.

Les attributions 2026 sont validées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ déclare que l'organisateur de l'épreuve de Championnats de France Élite 2028 qui devait avoir lieu à Flamanville souhaite annuler sa candidature au bénéfice d'un Championnat d'Europe en novembre 2028. La Fédération a reçu une candidature pour reprendre l'épreuve annulée.

La FFC a également enregistré deux candidatures pour la Coupe du monde Piste UCI et la Coupe du monde BMX Racing UCI.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Nicolas ANDRÉ annonce que la Commission du corps arbitral a repris le Titre 1 à la suite des modifications de l'UCI concernant la composition du corps arbitral au niveau mondial. Des précisions ont été apportées à la composition.

Soumises au vote des élus, les modifications apportées par la Commission du corps arbitral au Titre 1 sont validées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ informe ensuite de l'élaboration d'une convention type pour les stagiaires U19 avec les équipes Route labellisées en National 1 Femmes et Hommes.

Le Président soumet au vote des élus la convention type pour les stagiaires U19 avec les équipes Route labellisées en National 1 Femmes et Hommes.

La convention type pour les stagiaires U19 avec les équipes Route labellisées en National 1 Femmes et Hommes est approuvée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 20.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 22 mai 2025.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY